Service des écoles
—
Secrétariat

Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg
Tél. +41 (0)26 351 73 04
www.ville-fribourg.ch
ecoles@ville-fr.ch

Aux parents des futurs élèves scolarisés
en 1ère année HarmoS

Inscription de votre enfant en classe enfantine 1H
Année scolaire 2021/2022

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Félicitations ! Votre enfant atteindra bientôt l'âge de faire ses premiers pas à l'école. Son entrée en 1ère année HarmoS (1H) est prévue le **jeudi 26 août 2021** dans l'école de votre quartier. Pour que cette étape importante dans la vie de votre enfant se passe au mieux, nous avons besoin de la préparer avec vous. A cet effet, vous trouvez dans ce courrier **un formulaire d'inscription** et différents documents d'information, dont **le Guide des écoles enfantines et primaires** qui vous fournira des réponses à vos questions (horaires, cursus scolaire, écoles de quartier, etc.).

Le formulaire d'inscription nous permet de recueillir des renseignements essentiels concernant votre enfant. Merci de :

- le compléter et le signer,
- y joindre la **copie d'une pièce d'identité** de votre enfant,
- nous renvoyer ces deux documents au moyen de l'enveloppe réponse jusqu'au **vendredi 11 décembre 2020**.

En cas de questions ou de besoins particuliers, vous pouvez contacter le secrétariat du Service des écoles par téléphone (du lundi au vendredi, de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00).

Le formulaire est également à nous retourner si vous prévoyez de scolariser votre enfant dans une école privée ou une institution ou si vous pensez retarder son entrée à l'école. Dans ce cas, vous pouvez adresser par écrit une demande de dérogation à l'âge d'entrée à l'école à l'Inspectorat scolaire, route André-Piller 21, 1762 Givisiez, jusqu'au 30 mars 2021.

Si vous déménagez entre le moment de l'inscription et la rentrée scolaire, merci de nous avertir au plus vite.

Le secrétariat du Service des écoles se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et se réjouit de collaborer avec vous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations distinguées.

LE SERVICE DES ECOLES